

LE LABEL BIO



L'agriculture et l'alimentation biologiques permettent de préserver
l'eau potable, les abeilles, le bonheur des agriculteurs,
et la souveraineté alimentaire française grâce à son cahier des charges européen.

CHRONOLOGIE DU LABEL BIO



1980	1985	1991	2001	2008	2009	2018	2018	2021	2025
La loi mentionne pour la première fois l'agriculture biologique	La loi officialise le label Agriculture Biologique (AB) comme un signe officiel de qualité (SIQO)	Création du premier règlement sur l'agriculture biologique par l'Union européenne	Création de l'Agence BIO	Création du Fonds Avenir Bio	Les labels bio nationaux sont fusionnés dans un cahier des charges unique européen	Nouveau cahier des charges unique européen	La France vise 20% de bio dans les cantines	L'Union européenne vise 25% de bio d'ici 2030	La France vise 21% de bio d'ici 2030

Création de l'Europefeuille en 2010. Le label AB est facultatif.

LE CAHIER DES CHARGES BIO EN CHIFFRES

Le label AB / Europefeuille garantit :

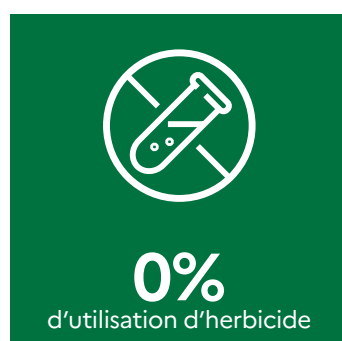
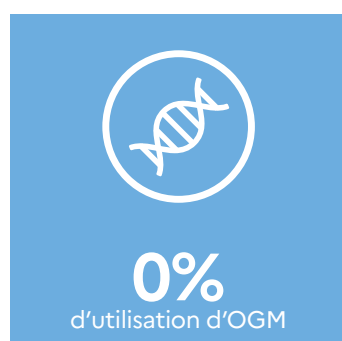
Dans les champs



Dans l'élevage



Dans la transformation



Les opérateurs sont contrôlés sur leur respect du cahier des charges au moins une fois par an par un organisme certificateur agréé.